

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 décembre 2020  
Rapporteur :  
Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020  
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2019 - Rapport  
de la présidente sur le service d'élimination des déchets**

**Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales articles  
D2224-17-1 issu du décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge  
du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont  
l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets.**

**\*\*\***

Le rapport rédigé dans le cadre de la réglementation en vigueur, porte sur l'année  
2019.

**1. FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ 2019**

Les principaux faits marquants de l'année 2019, sont les suivants :

- Les travaux de remise à niveau des réseaux de lixiviat et de biogaz de l'ancienne  
décharge de Kerjéquel ont été poursuivis en 2019, reste à reprendre la digue des  
bassins ;
- Mise en place de l'hippo-collecte en période estivale sur le centre-ville de  
Quimper pour un montant de 46 948,86 € TTC ;
- Installation de colonnes enterrées à Locronan (génie civil + les colonnes) pour  
un montant de 151 345,82 € TTC, pour la collecte du verre, des emballages et  
des ordures ménagères ;
- Le marché de travaux de la première phase de réhabilitation de la déchetterie de  
Briec a été notifié fin 2019.

Les actions de communication sur la prévention des déchets et le tri sélectif se sont poursuivies avec, en point fort, la semaine européenne de la réduction des déchets.

## 2. DESCRIPTION DU SERVICE

### 2.1 – Collecte

Quimper Bretagne Occidentale dispose d'un parc de 41 809 conteneurs, dont 2 574 conteneurs, dédiés au tri sélectif.

La collecte sélective en porte à porte a nécessité une dépense de 145 244 € TTC pour l'achat de sacs jaunes.

Le parc de colonnes d'apports volontaires contient 469 colonnes pour la collecte du verre et des emballages.

La fréquence de collecte est majoritairement d'un passage par semaine pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

La collecte sélective reste en apports volontaires sur les communes dont la gestion est assurée en régie

### 2.2 – Déchèteries

Quimper Bretagne Occidentale dispose de 6 déchèteries, réparties sur son territoire. Une collecte mensuelle de déchets d'amiante est organisée le premier samedi de chaque mois, sur l'installation de stockage de déchets inertes située à Kerhoaler en Pluguffan.

## 3. LES TONNAGES COLLECTÉS

### 3.1 – Collecte

En 2019, 22 102 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, en baisse de 0,85 % par rapport à 2018. Le ratio de production est de 221 kg/an/habitant.

La collecte sélective du verre représente 3 631 tonnes, celle des emballages atteint 5 189 tonnes. Le verre enregistre une nette progression (+ 81 T) soit une augmentation 2,28 % par rapport à 2018.

Le taux de refus de la collecte sélective s'améliore pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive avec 11,26 % contre 12,10 % en 2018.

### 3.2 – Déchèteries

En 2019, 34 212 tonnes ont été collectées, une diminution de 63 tonnes par rapport à 2018.

La fréquentation des déchèteries diminue de 13 % par rapport à 2018 avec 341 767 entrées d'usagers.

#### 4. TRAITEMENT

L'intégralité des tonnages collectés et des déchets incinérables issus des déchèteries est traitée à l'usine de valorisation énergétique du SIDEPAQ à Briec.

La collecte sélective et les flux valorisables de déchèteries, disposent de filières pour leur valorisation matière.

#### 5. ELÉMENTS FINANCIERS

- Dépenses de fonctionnement ..... 10 193 605,92 € TTC ;
- Recettes de fonctionnement ..... 12 387 674,34 € TTC ;
- Dépenses d'investissement ..... 292 536,85 € TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le rapport 2019 de la présidente de Quimper Bretagne Occidentale sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

En application de l'article D.2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune-membre de Quimper Bretagne Occidentale sera destinataire de ce rapport annuel.